REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260320-2026_03_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOUVET Patrick, conseiller municipal le plus âgé., Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER –L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN – M.PONDARD
Convocation : le 16 mars 2026
Absents excusés : G.LE CADRE pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents :
Secrétaire de séance : l.HEYMANS a été désignée secrétaire de séance.

2026-03-03 : CRÉATION DE TROIS POSTES DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer 3 postes de conseiller délégué pour toute la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer 3 postes de conseillers délégués à pourvoir ce jour par 15 voix pour ces 3 postes.

Les conseillers municipaux délégués seront nommés par arrêté du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du